

DEPARTEMENT  
DES  
ALPES-MARITIMES

2031111

## EXTRAIT

16705/21

du Registre des Délibérations du Comité du

SYNDICAT MIXTE ECOLE DEPARTEMENTALE DE MUSIQUE DES AM

Séance du 26 MARS 2003

Objet : L'an deux mille trois et le vingt six Mars  
à dix huit heures

## Cotisations 2003

Participation des communes Le Comité Syndical du Syndicat Mixte, s'est réuni au nombre prescrit par le règlement, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Jean THAON

0303/01

Présents ou représentés :

MM. THAON, ALUNNI, BALARELLO, BARBIER, ESTROSI, FOUQUES, GILLY, GINESY, LAURIERE, LORENZI, MARY, PAUGET, VEROLA, VELAY, PELLETIER.

MMES ALLAVENA, FORESTIER, RAYBAUD, RENAUDO, ROUANET, SOMARIA, STEFANI.

## 1/ ELEVES

T A R I F S Année scolaire 2003/2004		Commune participant au fonctionnement de l'Ecole		Commune non participante
		Enfants (-18 ans)	Adultes	Enfants et Adultes
*	<b>A</b> CURSUS INSTRUMENTAL avec Formation Musicale ou classe d'ensemble	215 euros	430 euros	515 euros
*	<b>B</b> COURS COLLECTIFS ENFANTS 135 euros	<b>C</b>	PRATIQUE AMATEUR ADULTES 215 euros	
<b>D</b>	ATELIER VOCAL ou atelier supplémentaire	80 euros	Frais de dossier de 25 euros à ajouter à la cotisation, gratuité pour la 3ème inscription	

\* Tarif Etudiant : 70 % du tarif adulte

\* Tarif dégressif annuel applicable seulement sur les tarifs A et B :  
2ème inscription - 10 % ; 3ème inscription - 20 % ; etc...  
(le pourcentage s'applique dans l'ordre d'arrivée des dossiers)

## 2/TARIF DES PRETS D'INSTRUMENTS

- 75 euros pour la 1ère année et 110 euros pour la 2ème année

## 3/COMMUNES

- 330 euros par an et par enfant inscrit en janvier 2003

- 340 euros par an et par classe pour les Ecoles Primaires 2003-2004

Le Comité approuve à l'unanimité le montant des cotisations ci-dessus.  
Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Ont signé au registre tous les Membres présents.

Pour extrait certifié conforme au registre,

Le Président,

Jean THAON